



Question sur droits des membres d'un forum

Par **kiwithereturn69**, le **22/10/2008** à **11:43**

Bonjour,

Je suis administrateur d'un forum et dans unes des sections je recense les différents magasins aquariophile de la région afin de les faire connaitre au public.

Recemment un de ces magasins me demande de retirer son nom de la liste.

Quand il s'agit d'écrits sur les forum, les propos appartiennent à leur auteur et ces derniers peuvent tout à fait demander un retrait de leur message mais dans le cas présent il s'agit d'autre chose.

Un professionnel a t il le droit de demander le retrait d'un tel référencement. (Il s'agit d'un référencement brut : nom, adresse, tel sans aucun commentaire)

Où se trouve la limite entre liberté d'expression pour faire connaitre ce mag et droit de de regard du professionnel sur les informations le concernant ?

Merci d'avance de vos lumières

Christophe.